

Rapport d'évaluation

Plan d'action
INVEO



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise INVEO dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

INVEO			
Date d'adhésion au programme	06/10/2022	Date d'engagement dans le programme	24/04/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	14/02/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	5
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	6
I.3 Cadre mis en place et description des actions	7
II. Evaluation	8
II.1 Synthèse de l'évaluation	8
II.1.1 Adéquation des informations fournies	8
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.1.4 Actions coups de cœur	8
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	2059 Chemin des Cauvets 13122 Ventabren
<p>Inveo concrétise le concept Ville Nature-Inveo, en créant des ecospots de biodiversité au cœur des villes.</p> <p>Les solutions préconisées par INVEO dans la création d'ecospots urbains sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une analyse en amont du contexte écologique et la synthèse de ces enjeux pour ensuite définir les objectifs à mettre en place pour l'ecspot ;• Des diagnostics phytosanitaires des arbres remarquables présents sur une aire d'étude ;• L'élaboration de préconisations en faveur de la biodiversité urbaine adaptée au site ;• La création d'une palette végétale fonctionnelle pour les pollinisateurs et la petite faune, ou une analyse de palette végétale déjà existante (proposée par le paysagiste) avec des essences de renforcement ;• Des préconisations d'entretien et de gestion des espèces végétales implantées : (cahier des charges) protocoles de gestions d'Inveo, calendrier d'interventions ;• Des préconisations pour l'élaboration de prairies fleuries, de murs et de toitures végétalisés et accompagnement ;• La création ou commande et pose d'habitats pour la petite faune (gîtes à chauves-souris, spirale à insectes, nichoirs à oiseaux, ...) ;• Une veille écologique régulière pour assurer que les solutions pour la biodiversité mis en place deviennent pérennes et que la rentabilité des investissements pour le client est optimisée ;• Un accompagnement à l'obtention du label Ville Nature-Inveo ;• Des services de communication pour valoriser les actions du client et la biodiversité réinstallée sur le site. <p>INVEO peut également travailler sur l'amélioration de corridors en périphérie urbaine ou intra-urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none">• Analyse et revalorisation d'une ripisylve ;• Analyse et revalorisation de la trame turquoise.	
Chiffre d'affaires	1,8 Millions d'euros (en 2018)
Nombre d'employés	5 employés
Site web de l'entreprise	https://inveo.earth/

I.1 Engagements préexistants

Avant toute chose, nous avons tenu à répondre à la question d'auto-évaluation préconisée dans le guide EEN. Voici notre constat :

- Votre entreprise s'est-elle déjà intéressée à ses liens à la biodiversité ? OUI
- Avez-vous déjà mis en place des actions en faveur de la biodiversité ? OUI
- Faites-vous régulièrement mention de la biodiversité dans vos reporting extra-financiers ? NON
- Avez-vous déjà réalisé un état des lieux de vos impacts et dépendances à la biodiversité ? OUI
- Avez-vous déjà formulé un plan d'action ou une stratégie visant à promouvoir la biodiversité ? OUI
- Vos collaborateurs connaissent-ils le sujet de la biodiversité et vos enjeux associés ? OUI
- Avez-vous intégré des critères liés à la biodiversité dans vos décisions stratégiques ? OUI
- Avez-vous intégré la biodiversité à la raison d'être de votre entreprise ? NON

Notre plan va donc se dérouler en fonction des résultats obtenus à la suite de ce constat, à savoir :

- Vous avez répondu « oui » entre 3 et 6 fois : Votre entreprise a déjà entamé une démarche en faveur de la biodiversité et doit continuer à la faire avancer pour que le sujet soit connu par l'ensemble des parties prenantes et que des actions cohérentes et efficaces soient mises en place. Définir un nouvel engagement au sein de l'initiative vous permettra de renforcer et de structurer votre démarche mutuellement bénéfique pour votre entreprise et pour la biodiversité. Cela passe par la définition des enjeux prioritaires qui vous permettront de déterminer les prochaines étapes à franchir.

Pour évoluer dans cet état des lieux, nous listons à présent nos engagements préexistants envers la biodiversité. Comme décrit dans la partie 8, notre entreprise est construite autour de solutions pour la biodiversité qui permettent d'avoir un impact positif sur le paysage urbain grâce à une approche écologique centrée sur les polliniseurs, le végétal local, mellifère et pollinifère, la compréhension des corridors et leur préservation, la conservation des arbres remarquables et la sauvegarde de la faune en ville.

Lors de l'élaboration de nos palettes végétales pour la création d'ecoposts, nous recherchons ce qu'il y a de mieux pour la biodiversité et les habitants. Dans notre démarche durable, nous souhaitons sensibiliser les acteurs socio-économiques (communes, porteurs de projets, pépiniéristes, paysagistes, jardiniers, citoyens...) sur ces nouveaux espaces verts fonctionnels pour la faune et la flore. Nos recommandations pour les palettes multistries et les prairies fleuries tentent de s'aligner sur les pépinières de la région portant le sigle de la marque Végétal Local. Ce label reconnu au niveau national assure une traçabilité des plantes utilisées et valorise les producteurs qui adhèrent à la marque. Quant au matériel végétal fourni, il est produit en respectant différentes règles qui assurent la pérennité de cet engagement durable.

Enfin, la marque Végétal Local est un gage de qualité pour les opérateurs, car la provenance est connue et les méthodes utilisées sont encadrées. C'est aussi le reflet des valeurs de l'entreprise qui les produit et qui contribue aux bonnes pratiques de collecte, de production et d'utilisation des végétaux sauvages pour des écosystèmes plus sains.

Ces services, une fois appliqués, sont ensuite évalués grâce à notre veille écologique. C'est une étape capitale qui assure la validité de nos protocoles scientifiques et des solutions apportées. Elle recense les résultats grâce à des indicateurs basés sur des critères issus de notre concept, tels que :

- gain de biomasse,
- pourcentage pollinifère,
- nectarifère,
- mellifère,
- autochtone,
- hydrique,
- corridors écologiques...

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX						
Enjeux prioritaires						
Élargir notre clientèle pour la reconquête de la biodiversité et sécuriser l'approvisionnement en plantes	Financements publics, crédits recherche	Anticipation de la réglementation à venir	Recherche et protection de la biodiversité			
Dépendances directes à la Nature	Renforcement RSE interne		Viabilité des ecospots (veille écologique et label Inveo)			
Empreinte carbone indirecte liée à la culture des plantes	Concrétisation des ecospots de biodiversité en ville					
Empreinte carbone indirecte liée au secteur du BTP	Gestion durable et raisonnée des ecospots					
EN AMONT	IN SITU		EN AVAL			

INVEO a tiré les conclusions suivantes de son état des lieux :

- Notre société de services est vertueuse puisqu'elle contribue à lutter contre les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité en France (source : Bilan 2019 de l'ONB). Elle est fondée sur une démarche RSE (travail de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité avec nos parties prenantes, objectifs internes de développement R&D pour améliorer la protection de la biodiversité à travers nos services, sensibilisation sur notre empreinte énergétique en interne...) et place la biodiversité comme moteur stratégique directionnel.
- Notre impact sur la biodiversité est minime, en revanche, les acteurs avec qui nous travaillons ont un impact fort. Il est de notre responsabilité de les accompagner à notre niveau, vers une intégration et une gestion vertueuse de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement.
- Les risques prioritaires qui nous touchent sont : l'érosion de la biodiversité, les crises sanitaires et économiques, le renforcement des lois environnementales qui peut parfois induire de nouvelles compétences difficiles à trouver sur le marché du travail ou à former en interne, les actions finales de nos clients (la biodiversité en ville étant peu réglementée, nos forces d'actions peuvent avoir des limites).

Selon la cartographie des enjeux, nos enjeux prioritaires sont :

- Élargir notre clientèle pour la reconquête de la biodiversité et sécuriser l'approvisionnement en plantes ;
- S'allier aux financements publics (Fonds vert...) ou encore les crédits impôts recherche pour soutenir nos démarches R&D ;
- Anticiper la réglementation à venir pour former ou recruter ;
- En continu, la recherche de nouvelles solutions pour la protection de la biodiversité.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Ensemble de l'entreprise
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
Nombre d'actions cœur de métier	2
Nombre d'actions complémentaires	1
Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">Développement d'indicateurs d'impacts directs ou indirects sur la biodiversité à destination de nos clients avec la veille écologique – pour fin 2027.Avoir déployé des solutions de palettes végétales pour les abeilles spécialistes – pour fin 2027.
Action complémentaire	<ul style="list-style-type: none">Création d'une charte RSE envers notre équipe, à valoriser sur le site internet d'Inveo – pour 2023.

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre. Le cœur de métier de l'entreprise est en lien avec la préservation de la biodiversité ; le plan d'action est donc suivi par le responsable d'Inveo avec les personnes concernées pour assurer la concrétisation des objectifs et le bon déroulé du plan d'action.

Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression réalisée, les évolutions apportées ainsi que les objectifs déjà atteints.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Exemplaire

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise fait preuve d'un engagement fort, au vu de la taille de l'entreprise. Le cœur d'activité de l'entreprise est en lien avec la biodiversité. Les principaux points d'amélioration concernent la quantification des moyens humains et financiers, la définition d'objectifs chiffrés, et la définition d'indicateurs d'état de la nature ou de pression. L'action 1 a pour but la définition de ces indicateurs, mais cette dernière se confronte à des freins économiques des clients. Si ces freins ne sont pas levés, il faudra que l'entreprise définisse d'autres indicateurs pour démontrer de l'impact positif des actions sur la biodiversité.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

Développement d'indicateurs d'impacts directs ou indirects sur la biodiversité à destination de nos clients avec la veille écologique – pour fin 2027.

Cette action permet de mesurer et de suivre l'état de la biodiversité et donc l'impact positif des actions mises en place par Inveo.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser les moyens mobiliser pour la mise en œuvre des actions : en particulier, les ressources matérielles, humaines et financières mobilisées ne sont pas fournies ce qui ne permet pas d'évaluer la cohérence moyens/résultat. Ces informations seront à préciser dans le cadre du prochain plan d'action.
- Les objectifs définis portent sur la mise en œuvre ou non de l'action et ne cherche l'atteinte d'objectifs chiffrés sur l'état de la biodiversité. En particulier pour l'action 1, la définition d'indicateurs doit permettre un suivi écologique. Par conséquent il sera attendu du prochain plan d'action que l'entreprise se fixe des objectifs chiffrés sur ces indicateurs.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Le changement d'usage des terres, la surexploitation des ressources naturelles, le changement et les pollutions ont été identifié par INVEO comme des "enjeux directs faibles" pour l'entreprise. Toutefois ses clients impactent fortement ces facteurs d'érosion de la biodiversité. Par conséquent, il pourrait être intéressant de rajouter un objectif sur la sensibilisation de ces derniers aux enjeux biodiversité.
- Il pourrait être intéressant d'avoir un objectif de sensibilisation de ses clients (notamment BTP) à la biodiversité pour réduire leurs impacts sur leur chaîne de valeur.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- L'action n°1 étant la plus ambitieuse et pertinente, il serait intéressant de trouver des leviers ou alternatives pour arriver à quantifier les effets positifs des projets d'Inveo et ainsi lever les freins rencontrés pour sa mise en œuvre (notamment en lien avec le coût de suivi à payer par le client).
- Quelques actions concrètes ont déjà été réalisées : les projets d'aménagements ont permis de préserver environ 74 arbres et d'en planter environ 406. 21 écospots ont été créés en région PACA et Nouvelle-Aquitaine. 1 écospot a fait l'objet d'un suivi écologique sur la commune d'Eguilles (Parc du Cros), en région PACA. Il serait pertinent d'étoffer les indicateurs d'état de la biodiversité ou les indicateurs de pressions, car la majorité des résultats semblent être au stade d'étude pour le moment.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retracés de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était en accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'activité de l'entreprise déjà favorable à la biodiversité ce qui rend plus complexe la mise en œuvre de nouvelles actions.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Aller plus loin concernant les actions envers l'amont et l'aval de sa chaîne de valeur, notamment en mettant en place une action concernant ses fournisseurs afin d'assurer une traçabilité des matières premières mais également envers les acteurs en amont comme les bureaux d'études ou entreprises du génie écologique. Agir également envers ses clients en tant que prescripteur en ayant une action de promotion des Solutions fondées sur la Nature (SfN).